

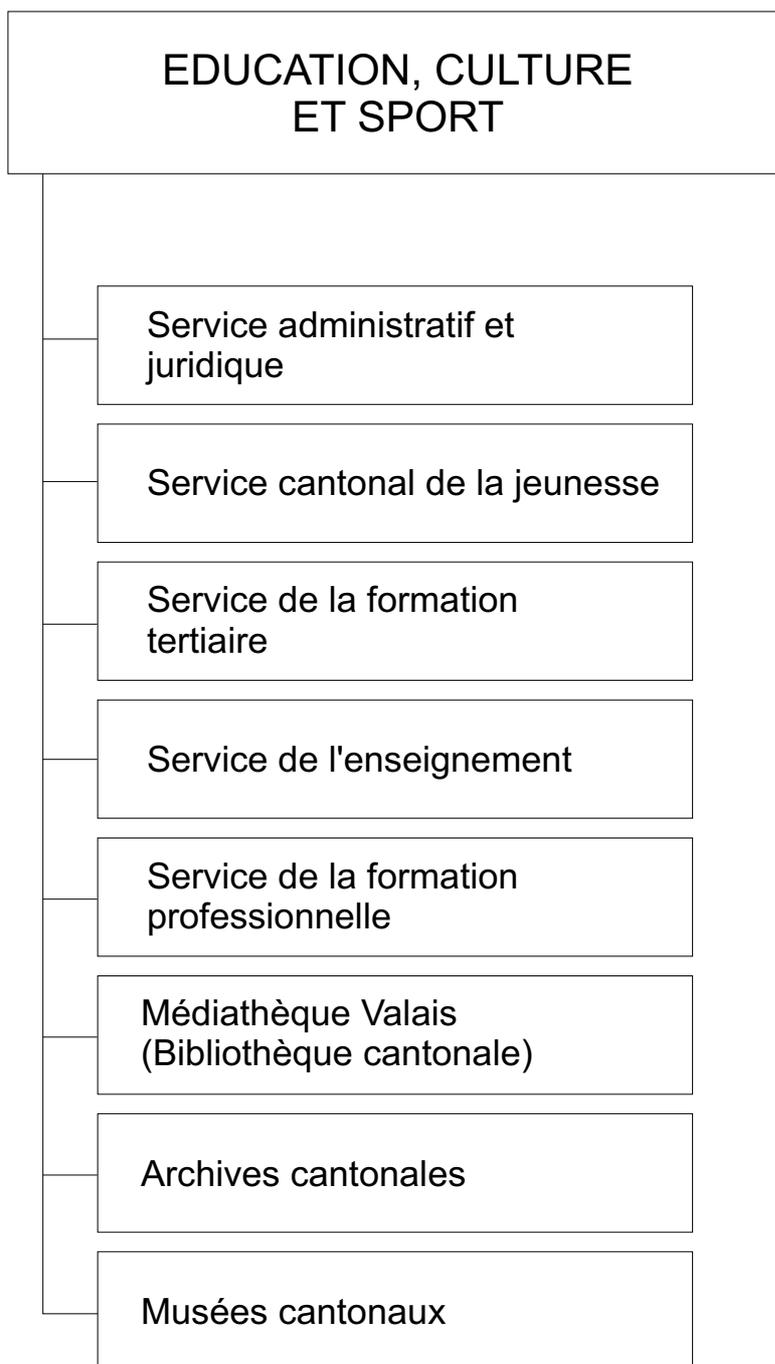


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004



**CHEF DU DÉPARTEMENT: CLAUDE ROCH
REPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**



INTRODUCTION

L'activité d'un Département tel que celui de l'éducation, de la culture et du sport peut être mesurée à l'échelle d'une région, d'un canton ou, - plus encore à l'heure des échanges généralisés - , à l'échelle d'un pays, voire d'un ensemble de pays. Un bilan provisoire appelle à un nécessaire élargissement des points de vue et ce serait être réducteur que de limiter son analyse critique aux seuls effets de proximité.

Si l'on se penche en effet sur le monde de la formation, on voit bien que quelques-unes des questions qui occupent aussi bien l'esprit du pouvoir politique que l'attente des citoyens s'inscrivent dans une perspective qui dépasse largement les frontières du Valais. Au moment où viennent d'être rendus publics les résultats internationaux de l'enquête Pisa (relative aux résultats obtenus en lecture, mathématiques et sciences par les élèves de fin de scolarité obligatoire de plus de trente pays dans le monde), à quelques semaines de connaître les résultats internes à la Suisse, on comprend bien que des dossiers tels:

- a) l'harmonisation des résultats attendus des enfants en fin de 2^e, 6^e puis 9^e années de scolarité dans les disciplines principales (Pecaro, Harnos)
- b) la réflexion relative à l'âge d'entrée à l'école obligatoire
- c) la problématique de l'enseignement des langues à l'école, leur ordre de priorité, leur place
- d) la juste délimitation des tâches relevant de l'instruction et celles relevant de l'éducation
- e) le développement de formations, professionnelles et tertiaires, de qualité, répondant aux réels besoins de la société
- f) la lutte contre la violence, les incivilités et la problématique d'intégration de chaque jeune
- g) l'accès à la culture et au sport à des conditions qui soient favorables à l'ensemble des citoyens
- h) la réflexion sur le cycle d'orientation en vue de mieux définir l'identité propre à ce niveau de formation et les liens avec les formations subséquentes

que toutes ces réflexions présupposent une vision et des analyses qui dépassent largement la seule considération des problèmes immédiats du canton. Par ailleurs, la nécessité de tenir compte de critères de rationalité économique et budgétaire dans les projets les plus susceptibles d'être attrayants devient une règle à laquelle aucun gouvernement ou parlement n'échappent. Une certaine transparence doit être visée entre l'Etat et les communes, entre le Département et ses partenaires habituels afin de mieux valoriser l'ensemble des prestations offertes.

Si, pour l'essentiel, l'école valaisanne est saine et remplit à satisfaction sa noble mission; si la jeunesse de ce canton conserve une assez forte volonté d'enracinement et d'engagement pour le bien du pays; si nos institutions assument avec efficacité les tâches qui leur sont confiées aussi bien en matière de culture, de sport que de prise en charge des personnes moins favorisées par la vie; on le doit, pour une part importante, à la cohésion qui existe entre les divers partenaires concernés, à la confiance témoignée à nos autorités, à celles et ceux qui exercent, avec tact, diligence, profond sens du devoir, leurs mandats sur le terrain de la quotidienneté.

Un rapport de gestion peut être aussi l'occasion d'exprimer notre gratitude à l'égard de ceux qui se vouent au bien dans le respect de ce qui a fait la solidité de notre canton, ainsi que notre confiance à l'égard de ceux qui dessinent avec pragmatisme et dignité les lignes d'horizon où inscrire un futur prometteur pour le Valais.

**Le chef du Département
de l'éducation, de la culture et du sport**

Claude Roch

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	26.70
Service cantonal de la jeunesse	54.95
Service de la formation tertiaire	55.60
Service de l'enseignement	29.10
Service de la formation professionnelle	59.69
Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)	26.25
Archives cantonales	6.60
Musées cantonaux	13.60
Total	272.49

Interventions parlementaires

Motions

3. 237 Motion du groupe PDCC, par le député (suppl.) Pascal Rey et Grégoire Luyet concernant la prévention de la consommation de chanvre dans les établissements scolaires (04.02.2003).

Motion acceptée en session de février 2004.

Les motionnaires demandent d'émettre des directives claires à l'intention des écoles professionnelles et des écoles cantonales et de les faire appliquer en vue de contribuer à diminuer l'extension de la consommation de chanvre dans les établissements scolaires. Le Conseil d'État, par l'entremise du DECS, entend agir sous l'angle préventif dans le cadre des programmes d'éducation à la santé en révision ainsi que sous l'angle répressif par l'application des sanctions déjà prévues dans les dispositions réglementaires en vigueur.

3. 240 Motion du député Jean-Marie Schmid (CVPO) et consorts concernant une nouvelle loi cantonale sur la formation (04.02.2003).

Motion acceptée sous forme de postulat en session de février 2004.

Les auteurs de l'intervention souhaitent qu'un projet de nouvelle loi-cadre sur la formation soit soumis au Parlement en 2005 pour remplacer la législation scolaire de 1962 devenue obsolète à bien des égards. Les échecs essayés par les deux derniers projets législatifs globaux mis en votation ayant démontré la préférence du peuple valaisan pour des révisions partielles ou sectorielles, le Conseil d'État estime plus judicieux d'établir un inventaire des dispositions devenues inadéquates ou obsolètes, puis de déterminer, par thème et par chapitre, les modifications législatives sectorielles à proposer par étapes, selon un ordre de priorités et un calendrier à arrêter.

3. 251 Motion transformée en postulat du groupe radical, par le député René Constantin, concernant écoles: modification du règlement concernant les normes régissant la composition des classes (05.06.2003)

Motion acceptée sous forme de postulat avec réserves en février 2004.

Par cette intervention, l'auteur et son groupe proposent que les normes en vigueur régissant l'ouverture, le maintien et la fermeture des classes dans l'enseignement obligatoire soient appliquées avec une plus grande souplesse et soient complétées. Bien que dans l'application de ces

normes, les contingences et contraintes locales soient déjà prises en compte, les expériences et enseignements de ces dernières années devraient permettre d'appliquer et d'améliorer encore le système. Le Conseil d'État, par le DECS, est disposé à étudier et à proposer de nouvelles formes d'organisation des classes primaires, en soulignant néanmoins que le nombre d'élèves par classe ne constitue pas le seul critère pour garantir un enseignement de qualité.

3. 274 Motion transformée en postulat des députés Pascal Rey (suppl.) (PDCC), Dominique Savioz (PaCS), René Constantin (PRD), Roland Carron (PDCB) et Laetitia Massy (suppl.) (PRD), concernant l'enseignement de l'histoire valaisanne durant la scolarité obligatoire (04.03.2004) (Transformée en postulat).

Motion acceptée sous forme de postulat en session de novembre 2004 et déclarée sans objet en session de décembre 2004.

Postulats

3. 233 Postulat des groupes socialistes du Haut et du Bas-Valais par les députés Susanne Hugo-Lötscher, Francine Cutruzzola et Rolf Eggel (suppl.) concernant la féminisation de la profession d'enseignant (06.12.2002).

Postulat accepté en session de janvier 2004.

Devant la féminisation de plus en plus forte de la profession d'enseignant, au degré primaire notamment, et le faible taux d'étudiants masculins à la HEP, les auteurs du postulat prient le Conseil d'État d'en déterminer les raisons et de prendre les mesures pour infléchir cette évolution. Reconnaissant que pour les enfants et les adolescents, il est important que l'enseignement soit prodigué par des enseignants des deux sexes, le Conseil d'État, par le DECS, va tout mettre en œuvre pour améliorer la situation par des actions à mener dans le cadre de la HEP et de la révision du statut de l'enseignant.

3. 238 Postulat du député Albert Bétrisey (PRD) concernant l'organisation d'une course de Coupe du monde de ski alpin en Valais (04.02.2003).

Postulat accepté en session de février 2004.

Estimant que le Valais possède tous les atouts pour obtenir et garantir l'organisation d'une épreuve de Coupe du monde de ski alpin, l'intervenant demande au Conseil d'État de procéder à une analyse d'opportunité d'un tel projet et de définir quel rôle il devrait assumer. Le Conseil d'État se déclare prêt, comme il l'a fait jusqu'ici, à encourager et à soutenir toute démarche initiée par les milieux sportifs, touristiques et économiques du canton auprès des instances nationales et internationales de décision en vue d'obtenir l'organisation régulière d'une telle compétition dans le canton.

3. 244 Postulat des députés Dominique Savioz (PaCS), Yves Ecoeur (PS), Vincent Bonvin (PDCC), Pascal Rey (suppl.) (PDCC), Hans Schwestermann (CSPO), Grégoire Luyet (PDCC), Rolf Eggel (suppl.) (SPO), René Constantin (PRD), Beat Abgottspon (CVPO), Mercedes Meugnier-Cuenca (PS) et consorts concernant les normes d'ouverture et de fermeture des classes (06.02.2003).

Postulat accepté avec réserves en session de février 2004. (idem 3. 251)

3. 250 Postulat (interpellation transformée en postulat) du député (suppl.) Thomas Studer (SPO) concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant valaisan (05.06.2003).

Postulat accepté en session de janvier 2004 et déclaré sans objet en session de mars 2004, parce que déjà réalisé.

3. 256 Postulat du groupe radical, par le député René Constantin, concernant la valorisation de l'école enfantine et de l'école obligatoire (primaire, secondaire I) (04.09.2003).

Postulat accepté en session de mai 2004.

Au nom de son groupe, l'auteur du postulat demande, pour la valorisation de l'école enfantine et de l'école obligatoire, que des mesures soient prises dans divers

domaines. Le Conseil d'État et le DECS accueillent favorablement les propositions susceptibles de contribuer à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience de l'école. Les mesures préconisées font partie des chantiers prioritaires ouverts sur lesquels le DECS œuvre avec le concours des principaux acteurs, responsables et partenaires de l'éducation.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Législation

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au département, de représentations du département dans divers organismes extracantonaux, en 2004 le Service a été étroitement associé à l'élaboration:

- de la modification du 28 avril 2004 de l'Ordonnance concernant l'admission et la formation initiale à la Haute école pédagogique
- du règlement général du 17 décembre 2003 concernant les établissements de l'enseignement secondaire du deuxième degré
- du règlement du 7 juillet 2004 sur l'École suisse de tourisme
- du règlement du 14 juillet 2004, concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire
- de la modification du 28 septembre 2004 du règlement sur le statut du personnel de la Haute école spécialisée santé-social Valais
- de la modification du 28 septembre 2004 du règlement fixant le traitement du personnel de la Haute école spécialisée santé-social Valais
- de la modification du 27 octobre 2004 du règlement concernant les filières de la Haute école spécialisée Valais.

Activités culturelles

Conseil de la culture

En 2004, pour remplir sa mission, le Conseil de la culture a tenu quatre séances plénières. Il a été appelé à analyser et à préavisier plus de 450 demandes d'aides financières; il a désigné un jury de sélection des productions de CD dignes d'être soutenues.

Prix de l'État du Valais

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix de consécration pour l'année 2004 au photographe haut-valaisan Oswald Ruppen à Sion.

Quant aux prix d'encouragement, ils ont été décernés à Mme Barbara Maurer, comédienne, Brigue / Zurich; Mme Noëlle Revaz, écrivain, Vernayaz / Lausanne; M. Frédéric Mermoud, cinéaste, Venthône / Lausanne.

Bourses d'encouragement aux jeunes artistes

En 2004, le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a accordé quatre bourses d'encouragement aux jeunes artistes suivants: Mme Martina Gmuer, installations, peinture, Münster / Bâle; Mme Nadine Kuehne, installations, peinture, Sion; Mme Hagar Schmidhalter, installations, peinture, Rarogne / Bâle; Mme Céline Studer-Henning, confection, Brigue.

Atelier à Berlin

En 2004, le canton du Valais a offert son atelier d'artiste à Berlin pour les premiers 6 mois à l'artiste Sibylla Walpen de Viège et pour le deuxième semestre à la danseuse Séverine Zufferey de St-Luc.

Charte culturelle

Le groupe de travail, installé par le Conseil de la culture et conduit par M. Hubert Theler, a poursuivi son travail autour du thème «Appréciation de la situation et orientation de la politique culturelle dans le canton du Valais». Le but de ce travail est la création d'une charte culturelle pour notre canton.

Échange culturel Valais-Obwald

Le Conseil de la culture du Canton du Valais a invité la commission culturelle du demi-canton d'Obwald à une visite du musée cantonal d'histoire à Valère. Il espère poursuivre et consolider les relations avec ses collègues d'outre-Sarine.

Contacts extérieurs

Comme par le passé, le conseiller culturel a participé aux travaux des Conférences régulières des délégués aux affaires culturelles (CDAC) sur le plan romand, sur le plan de la Suisse centrale et sur le plan national. En 2003/2004, il a présidé la Conférence romande. En outre, il est membre du groupe de travail en charge de l'élaboration du projet de loi sur l'encouragement de la culture selon l'article 69 de la Constitution fédérale.

Il participe régulièrement aux séances de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande en qualité de membre invité.

Jeunesse et sport

- Formation des adolescents

En 2004, les coaches J+S ont annoncé 552 offres J+S. Ainsi 24'205 jeunes de 10 à 20 ans ont participé dans 33 disciplines sportives à 1'731 cours ou camps dirigés et animés par 3'820 moniteurs J+S.

- Formation et perfectionnement des cadres

Depuis l'introduction de «J+S 2000», le Valais a formé 757 coaches. 1'694 coaches, experts et moniteurs ont suivi une formation ou un perfectionnement en 2004 contre 1'155 en 2003 soit une augmentation de 539 (+46.66 %). L'office J+S a organisé 49 (+6) modules de formation de base, de formation continue et des tests d'admission allant d'un jour à une semaine.

- Participation financière de la Confédération

La participation financière de la Confédération, à titre de soutien à la formation des cadres et des jeunes, s'est élevée à 2'632'559 francs. Elle a augmenté de 256'782.70 francs (+ 10.81%).

Soutien au sport valaisan

Alors que, jusqu'en 2002, le sport recevait comme unique soutien de la part des loteries suisses l'équivalent de 25% des bénéfices de la Loterie Suisse à numéros, depuis 2003, suite à l'accord intervenu entre Swisslos et la Loterie Romande, celle-ci a décidé d'associer le sport aux bénéfices non seulement du loto, mais de l'ensemble de ses jeux. Ainsi, un sixième de ses bénéfices est consacré au sport amateur et populaire romand.

Avec ce nouveau dispositif de répartition, la part revenant au Valais a passé de 2'001'938 francs en 2003 à 3'504'224 francs en 2004 (+1'502'286 francs, soit + 75%).

- Ces 3'504'224 francs ont été redistribués de la manière suivante:
- sous forme de subsides annuels aux associations sportives cantonales pour un montant de 2'195'396 francs
 - sous forme d'aides ponctuelles aux sociétés, clubs et groupements sportifs pour des aménagements sportifs, des achats de matériel ainsi que pour des activités particulières pour un montant de 1'087'273.40 francs
 - le solde de 221'554.60 francs a été affecté au fonds du sport.

Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les nuitées ont passé de 13'129 en 2003 à 12'238 en 2004. Elles ont diminué de 891 ou de 6,78%. Cet écart s'inscrit dans la ligne des fluctuations enregistrées ces dernières années.

Bourses et prêts d'honneur

Activités

En 2004, la Commission cantonale des bourses et prêts d'honneur s'est réunie à neuf reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des subsides de formation.

Requêtes traitées

	Requêtes	Bénéficiaires
École préparant à la maturité gymnasiale	802	655
Autres formations générales	181	137
Écoles professionnelles à plein temps	376	310
Apprentissages	433	242
Maturités professionnelles	52	24
Formations professionnelles supérieures	256	220
Hautes écoles spécialisées	635	558
Universités et Écoles polytechniques fédérales	1'349	1'221
Formation continue	20	18
Total	4'104	3'385

Evolution du nombre de requêtes de 1997 à 2004

1997	3'382	2001	3'788
1998	3'603	2002	3'825
1999	3'691	2003	3'980
2000	3'851	2004	4'104

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Section administrative

Conformément à l'arrêté du 9 mai 2001, la section administrative a facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des différentes unités et a géré l'ensemble des paiements du service. Un montant de Fr. 8'000.- provenant de la dîme de l'alcool a été réparti à des familles pour des aides matérielles urgentes.

La discussion et l'approbation des budgets et comptes des différentes institutions socio-pédagogiques reconnues par le Canton et pour un grand nombre d'entre elles reconnues et subventionnées également par la Confédération (Office fédéral de justice, section peines et mesures) sont un domaine important de cette section.

Edité depuis plusieurs années déjà, le rapport de planification présente les différentes institutions socio-pédagogiques, ainsi que leurs prestations, le nombre de places, le taux d'occupation et les prix journaliers. Il indique également le nombre de placements hors canton, ainsi que le nombre de jeunes provenant d'autres cantons.

Notre canton dispose d'environ 251 colonies de vacances (nombre connu par notre service) qui accueillent des mineurs non accompagnés de leurs parents. La section administrative, en collaboration avec d'autres services, effectue les contrôles nécessaires et est chargée du dossier en vue d'une autorisation d'exploiter. 129 de ces colonies disposent d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport, 40 demandes sont à l'étude auprès du service et 30 colonies sont actuellement soumises pour préavis à d'autres services de l'Etat. 52 dossiers sont archivés dont certains doivent être recontrôlés.

673 dossiers relatifs au domaine des graves troubles d'élocution chez les enfants d'âge préscolaire et ceux fréquentant l'école obligatoire ont été traités. Le montant attribué par l'OFAS s'élève à fr. 3'025'140.-- et le montant distribué s'élève à fr. 3'194'421.55.

L'aide financière prévue pour les salaires et charges sociales ainsi que pour le matériel pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance à temps d'ouverture élargi (conditions: disposer d'une autorisation d'exploitation, correspondre à un besoin confirmé par la commune, signer un contrat de prestations avec le SCJ et 12 heures d'ouverture par semaine minimum) a été octroyée à 67 structures, dont 58 pour le Valais romand et 9 pour le Haut-Valais. Le montant octroyé à l'ensemble de ces structures s'élève à 4,1 millions (chiffre arrondi). Le nombre d'associations régionales pour l'accueil à la journée auprès de familles (parents d'accueil) s'élève à 12, dont 8 pour le Valais romand et 4 pour le Haut-Valais.

Délégué à la jeunesse

La Commission cantonale des jeunes a poursuivi son travail selon la stratégie développée durant les années précédentes.

Projets locaux et régionaux

La Commission cantonale des jeunes a traité, en 2004, 90 demandes de soutien. Elle a soutenu 80 projets dont 25 du Haut-Valais, 32 du Valais central et 23 du Bas-Valais. Il est réjouissant de constater une répartition équilibrée entre les régions.

Projets cantonaux

Une place importante fut réservée au théâtre «Vivre ensemble» qui a été présenté par un groupe de jeunes du Haut-Valais et du Valais romand dans 20 communes. Le prix d'encouragement à la jeunesse a été décerné à l'atelier danse «Cocoon» de Loèche, la fondation «Action jeunesse» ainsi que le mouvement «Relais».

Travaux de structure

Les travaux dans les communes et les régions qui ne possèdent pas de structures en faveur de la jeunesse ont été poursuivis. Dans les vallées de Conches et de Saas, dans le Val d'Anniviers et dans la

Vallée de Bagnes, le délégué a élaboré, en collaboration avec la jeunesse locale, des structures permettant un développement durable. De plus, le délégué a apporté son soutien aux jeunes de Collombey-Muraz, Sembrancher, Ayent, Arbaz, Nendaz, Evolène, Saas Grund, Ernen et Munster dans la planification et la réalisation de locaux de jeunes, de murs de grimpe et de Skate Parks.

Commission cantonale des jeunes

La Commission cantonale des jeunes a terminé l'année dernière un concept d'information pour mieux connaître l'offre du canton dans le domaine de la promotion de la jeunesse. D'autre part, elle a élaboré un canevas pour les autorités communales afin de favoriser les activités extrascolaires des jeunes.

Collaboration sur le plan suisse

Sur le plan suisse, on a effectué les préparations pour le projet national de la jeunesse «72 heures sans compromis» qui aura lieu en septembre 2005.

Office pour la protection de l'enfant

Pour la première fois de son histoire, l'Office pour la protection de l'enfant dispose d'un système de gestion électronique des dossiers (GED-SCJ) et les présentes statistiques se fondent sur ce nouveau système, qui devra nous permettre dans les années futures de fournir des informations encore plus précises sur nos activités.

Durant l'année 2004, nous avons à nouveau enregistré une augmentation significative du nombre de situations prises en charge par notre office. Cette tendance est confirmée depuis les 5 dernières années. En effet, le nombre de situations traitées en 2000 était de 988 et, pour l'année 2004, l'Office a traité 1342 situations, ce qui représente une augmentation d'environ 36%.

Le nombre de situations confiées à notre Office dans le domaine des assistances éducatives (art. 307 CCS) et curatelles éducatives (art. 308 CCS) devient de plus en plus problématique. Face à l'augmentation constante du nombre de situations à traiter, l'Office a examiné la possibilité de pouvoir déléguer une partie de ses mandats à des personnes privées en 2003 et 2004. Malheureusement, une quinzaine de personnes seulement ont répondu à notre appel. Aussi, durant l'année écoulée, nous nous sommes approchés de la Fédération des communes valaisannes, afin d'examiner avec cette dernière les possibilités d'une collaboration pour la prise en charge de tels mandats entre les communes et notre Office.

Conformément à la gestion des services via e-DICS, notre Office a assumé l'ensemble de ses mandats en tenant compte des priorités définies dans le cadre des fiches produits. Notamment des prestations en faveur des mandataires suivants:

- les tribunaux de district pour lesquels nous avons traité 132 situations
- les chambres pupillaires pour lesquelles nous avons traité 746 situations, soit 99 situations de plus qu'en 2003; à eux seuls les mandats de surveillance éducative et de curatelle éducative représentent 408 situations, soit 32 situations de plus qu'en 2003
- le Tribunal des mineurs pour lequel nous avons traité 92 situations, soit 12 situations de plus qu'en 2003
- le Service de l'état civil et des étrangers pour lequel nous avons traité 207 situations; pour ce service, nos prestations sont fournies lors de demandes de changement de nom ainsi que dans le cadre des adoptions tant nationales qu'internationales. A ce sujet, il s'agit de relever que, suite à la ratification par la Suisse de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, un surcroît important de travail nous est échu. En effet, en qualité d'autorité cantonale centrale, nous assumons une grande partie des activités qui étaient exercées précédemment par les intermédiaires, ceci sans nouvelles ressources en personnel
- dans le secteur de l'adoption, 80 enquêtes initiales ont été traitées en 2004, soit 20 enquêtes de plus qu'en 2003
- nous avons également fourni des prestations d'appuis socio-éducatifs à 114 familles.

Sur l'ensemble des 1342 situations suivies en 2004, celles-ci se composent de 314 nouveaux cas signalés, 63 anciens cas résignés et 965 cas suivis.

Le nombre de placements de jeunes valaisans auprès d'institutions socio-pédagogiques a connu une légère augmentation pour l'année 2004. En effet, 148 jeunes ont dû être placés durant l'année 2004 contre 136 pour l'année 2003. Le total des jeunes placés dans des institutions hors canton s'élève à 17 pour l'année 2004.

Cette légère augmentation de placements en institutions est symptomatique de la chronification des problématiques auxquelles la jeunesse de notre canton est confrontée, plus particulièrement en raison de l'érosion des systèmes familiaux (augmentation du nombre de divorces prononcés, augmentation des familles monoparentales).

Secteur Petite enfance

Ce secteur est un appui considérable pour les collectivités publiques communales dans la mise en application des articles 32 et ss de la loi en faveur de la jeunesse (accueil extra-familial des enfants entre 0 et 12 ans). Il est réjouissant de constater que le réseau structurel est en constante augmentation.

Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

Interventions:	
- nombre de cas	4'244
- nombre d'interventions	32'964
- nouveaux cas	1'837
- anciens cas	584
- cas suivis	1'426
- cas en institution	397

Le CDTEA fournit, chaque année, son soutien à un grand nombre d'enfants pour qui des évaluations, des bilans d'évolution, des prises en charge thérapeutiques ou psycho-éducatives sont nécessaires dans les divers secteurs de leur développement (psychique,

Année	Nombre de cas	Nombre d'interventions
1984	1'679	14'413
1994	3'413	32'180
2004	4'244	32'964

social, comportemental, logopédique, psychomoteur et scolaire).

Depuis plusieurs années, nous enregistrons une augmentation constante des demandes. Ainsi, le nombre de nos interventions est également plus élevé. Il est important de noter que, dans le même laps de temps, les activités consacrées à la formation ou à la supervision sont également en augmentation constante, ce qui parle en faveur de la reconnaissance, par les différents partenaires, des compétences des collaborateurs du CDTEA, dans ce domaine particulier.

Instances de signalement

Les parents (61%) demeurent les partenaires privilégiés du CDTEA. L'école (24%), le corps médical, les institutions spécialisées, les services sociaux, les autorités tutélaires et judiciaires, les centres médico-sociaux (15%) représentent le pourcentage restant.

Les adolescents entre 12 et 16 ans représentent un pourcentage qui ne cesse de croître (environ 28%). Depuis quelques années, cette évolution est toujours plus marquée.

Activité thérapeutique

Les troubles du comportement se manifestant à l'école ou en famille représentent près de 40% des nouveaux signalements et témoignent de l'évolution de la symptomatologie au sein de la société: le névrosé souffrant d'adaptation anxieuse à la norme est supplanté par le narcissique qui lui souffre de ne pas y avoir été confronté et qui de ce fait ne supporte plus la frustration.

Les séances sans la présence de l'enfant, c'est-à-dire avec les parents, la famille, les enseignants ou d'autres personnes significatives, constituent environ le 40% des prestations totales fournies. Ce pourcentage démontre bien la philosophie du CDTEA, s'appuyant sur des personnes proches de l'environnement de l'enfant pour activer les ressources du contexte et orienter les prises en charge dans une perspective globale plutôt qu'individuelle.

Activité préventive

La prévention des troubles du développement de l'enfant est l'axe central de la philosophie du CDTEA. Vu l'évolution des symptômes, la collaboration régulière avec les professionnels s'occupant de l'enfant devient toujours plus nécessaire. C'est ainsi que de nombreux collaborateurs assurent des formations, fournissent des supervisions aussi bien aux éducateurs des institutions spécialisées qu'aux enseignants et aux maîtres d'appui. La médiation scolaire fait l'objet d'un rapport annuel décrivant son activité et son fonctionnement.

En partenariat avec le secteur de la petite enfance, un travail préventif est réalisé dans les structures d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants...).

Sur demande d'associations de parents, d'écoles de parents ou d'organismes contribuant à l'éducation de l'enfant, divers exposés et conférences ont été donnés par le CDTEA sur des sujets traitant du développement de l'enfant, de l'éducation ou de la gestion de la violence.

Formation des stagiaires

23 universitaires ont effectué un stage clinique auprès du CDTEA, stage ponctuant la fin de leur formation dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité. Ces engagements, à temps partiel ou à temps plein, ont varié de 3 mois à une année. Grâce aux programmes d'occupation de la caisse de chômage, des postes d'une durée de 6 mois ou plus ont pu être offerts à des professionnels sans emploi, ce qui a contribué à soulager de manière importante la charge de travail de certains collaborateurs du CDTEA.

Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA)

Introduction

En subsidiarité avec les pédopsychiatres exerçant en privé (4 pour l'ensemble de notre canton), le service de psychiatrie pour enfants et adolescents prend en charge des enfants et des adolescents souffrant d'affections psychiatriques. Ces prestations sont offertes par le secteur ambulatoire, assumé par l'Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA) du Service cantonal de la jeunesse, et le secteur stationnaire, assumé par le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre. Ce dernier fait partie du Réseau Santé-Valais. Une étroite collaboration existe entre les 2 secteurs publics. Il est ainsi possible de profiter de certaines synergies, notamment dans les domaines suivants:

- la prévention et le traitement des enfants et des adolescents souffrant d'affections psychiatriques
- l'organisation d'un service de piquet 24 heures sur 24
- la formation continue des médecins assistants et des médecins dans le domaine de la pédopsychiatrie.

Activités

Chaque année, les demandes des parents, des médecins et du corps enseignant pour la prise en charge ambulatoire d'enfants et d'adolescents (par exemple en cas de dépressions, de déficits d'attention, du syndrome d'hyperactivité (ADHS), des troubles de l'alimentation, de violence, etc.) augmentent. Le nombre de postes disponibles à l'UPEA permet de prendre en charge d'environ 100 cas par an ainsi que d'octroyer environ 1000 heures de traitement. Durant l'année 2004, les 4 pédopsychiatres (en formation) ont vu 152 cas (51 situations pour les centres de Monthey et de Martigny, 56 cas pour les centres de Sion et de Sierre, 45 cas pour les centres

de Viège et de Brigue). Ils ont effectué 1025 heures de traitement. De manière générale, les prestations fournies consistent en des évaluations urgentes et des thérapies brèves. Par manque de temps, il n'est que rarement possible d'effectuer des psychothérapies intensives.

Service de piquet

La mise en pratique, il y a une année, d'un service de piquet 24 heures sur 24 en collaboration avec le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre a fait ses preuves. Le service de piquet renseigne à tout moment sur les possibilités d'une prise en charge adéquate des enfants et des adolescents (tri). Par ailleurs, cette prestation permet dans des cas urgents d'effectuer dans les 24 à 36 heures une évaluation pédopsychiatrique brève (concilium). Le service de piquet demande aux médecins d'effectuer un nombre élevé d'heures de présence.

Formation

Pour la première fois, le service de psychiatrie pour enfants et adolescents de notre canton a été reconnu par la FMH comme centre de formation. Il permet ainsi d'acquérir le titre de médecin spécialisé en psychiatrie pour enfants et adolescents. Dans le cadre de cette démarche, ce service a obtenu de très bonnes qualifications. Cela motive les médecins assistants à effectuer leur formation en Valais. Il serait souhaitable d'augmenter les postes de médecins assistants afin de permettre à notre canton de disposer, à moyen terme, du nombre de médecins pédopsychiatres nécessaire.

Office éducatif itinérant (OEI)

L'Office éducatif itinérant du SCJ fournit à un jeune enfant (de 0 à 7 ans), dont le développement est entravé par des déficiences motrices, sensorielles, mentales ou des troubles de comportement et de la communication, des prestations de service éducatif itinérant en éducation précoce spécialisée directement au domicile de l'enfant, en collaboration étroite avec la famille. Ces interventions sont entièrement financées par l'Assurance Invalidité.

L'activité professionnelle des enseignantes en éducation précoce à domicile s'articule autour de 4 axes principaux:

- les séances individuelles de stimulation et d'éducation de la personnalité de l'enfant
- le soutien, l'instruction et le conseil du milieu familial
- la préparation et l'intégration de l'enfant dans une structure d'accueil et à l'école
- la collaboration avec les médecins, les thérapeutes, les institutions éducatives et scolaires.

Les interventions de l'OEI ont continuellement et fortement augmenté entre 2000 et 2003. Cependant, au cours de l'année 2004, le nombre des nouvelles situations signalées a diminué. Les pédagogues ont pu ainsi répondre à toutes les demandes transmises par les pédiatres en 2004 et assurer également le suivi des enfants regroupés sur une liste d'attente à la fin de l'année 2003.

Le tableau ci-dessous illustre la situation actuelle du nombre de jeunes enfants suivis par l'Office éducatif itinérant du Valais romand et par le Frühberatungsdienst Oberwallis.

	Enfants suivis		
	2002	2003	2004
Total	166	170	164

En collaboration avec l'Université de Fribourg, une évaluation des activités effectuées par notre Office auprès des familles du Valais romand a été réalisée. La recherche portait sur:

- l'évaluation de l'aide reçue
- l'évaluation de la collaboration parents-professionnel(le)s
- l'évaluation de l'efficacité
- l'évaluation de l'utilité des soutiens reçus.

Les résultats de cette évaluation sont très bons. En conclusion de cette étude, on peut relever que 85% des parents recommanderaient nos services à d'autres parents, 14% n'ont pas répondu à cette question et 1% ne le recommanderait pas.

SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE

Haute école valaisanne (HEVS)

S'agissant de la Haute école valaisanne (unité pilote), le rapport de controlling 2004 publié avec les comptes fait office de rapport de gestion.

Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVS2)

Par décision gouvernementale, M. Johannes Flury a été nommé et incorporé au sein de la direction générale de la Haute école valaisanne (HEVS). Cette intégration correspond à une volonté politique de mettre en place une organisation et des conditions favorisant le regroupement à terme de la HEVS2 et de la HEVS au sein d'une seule entité. Les deux institutions ont débuté le processus de réunion de leurs services centraux afin de mieux exploiter les synergies et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)

La remise des premiers diplômes en août 2004 a constitué un moment important pour la HEP-VS. A cette occasion la reconnaissance suisse et européenne des titres a pu être annoncée. La HEP-VS a su prendre le recul indispensable à la transformation d'une école de niveau secondaire (Ecole normale) en une Haute école de niveau tertiaire avec la double mission de former des professionnels et d'assurer une formation académique réservant une place aux savoirs de haut niveau.

A la rentrée de l'automne 2004 de nouvelles formations ont été offertes:

- à 45 maîtresses enfantines souhaitant obtenir le droit d'enseigner en 1^{re} et 2^e primaires
- à 22 enseignants du secondaire I et II ne disposant pas de la formation pédagogique; il s'agit là d'une formation en emploi en vue de l'obtention d'un diplôme reconnu CDIP.

Le lien avec le terrain est une réalité, à travers les 234 praticiens formateurs (enseignants recevant les étudiants en stage), les animateurs pédagogiques et les 2'750 enseignants suivant des cours de formation continue sous l'égide de la HEP-VS.

Ecoles subventionnées

Le Service de la formation tertiaire a octroyé une subvention cantonale 2004 aux hautes écoles suivantes:

- Fernfachhochschule Schweiz, Brig
- Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)
- Haute école de musique valaisanne (HEMVs).

Statistiques formation de base

Statistiques formation de base (15.11.2004)	Total (avec diplômants)
<i>Nombre HES (haute école spécialisée)</i>	
Haute école valaisanne (HEVs)	852
Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)	227
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	623
Haute école spécialisée à distance (FFH)	404
Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)	65
Haute école de musique du Valais (HEMVs)	60
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	3
TOTAL HES	2234
<i>Nombre ES (école supérieure)</i>	
Haute école valaisanne (HEVs)	392
Haute école santé-social Valais (HEVs2)	144
TOTAL ES	536
TOTAL HES et ES	2770

Accords intercantonaux, formation et recherche universitaires

Le canton du Valais a participé à la procédure de consultation sur le projet d'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (ordonnance sur les écoles supérieures), sur les principes de révision de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées et sur l'adaptation des profils HES édictés par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Les étudiants valaisans suivant leur formation hors canton (hors HES-SO et HES-S2) sont au nombre de 628 pour l'année 2003-2004, soit:

- 230 émargeant à l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS)
- 239 émargeant à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)
- 159 dans la santé (Convention spécifique).

Le Conseil pour la formation et la recherche universitaires (CoFRU) a siégé à cinq reprises. La fondation pour la formation supérieure à distance, Brigue, a obtenu la reconnaissance fédérale le 10 novembre 2004.

Un certain nombre de participations, suivis et contrôles ont été effectués pour les institutions ayant bénéficié d'une subvention cantonale en 2004 dans le cadre de Valais-Universités:

- Instituts de formation: Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB); Fernstudien-Schweiz (FS-CH), Brigue; Studienzentrum (ZUF), Brigue; Centre romand d'enseignement à distance (CRED), Sierre.
- Institut de recherche: Haut-Valais: Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik (TEWI), Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit (UFM), Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes (FGA), Institut für Wirtschaft und Sozialfragen (IWS) Valais romand: Institut de recherche en informatique (ICARE), Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive (IDIAP), Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines (CREPA).
- Autres institutions: Société académique du Valais, Association Vs-net.

Enfin, en application de l'accord intercantonal sur le financement des universités cantonales (sans les EPF), le Valais a versé 30 millions de francs pour 2443 étudiants.

Recherche sur le système scolaire

L'Unité de recherche a analysé les examens 2005, testés dans des classes en juin 2004, pour déterminer leur adéquation avec le programme et apprécier le degré de compréhension des consignes par les élèves de 4P, 6P, 2 et 3 CO, en particulier dans les épreuves de fin d'année de français.

L'Unité a participé à l'enquête internationale PISA 2003, ainsi qu'à la rédaction du rapport cantonal sur le PECARO. Elle a pris une part active à l'analyse de l'évaluation des nouveaux moyens de mathématiques en 4P (Mathéval).

L'Unité a élaboré des données statistiques relatives à l'enseignement public valaisan permettant de décrire des indicateurs sur le fonctionnement du système de formation ainsi que les prévisions d'effectifs (élèves-enseignants).

L'Unité a poursuivi la mise au point d'un outil informatisé de recueil des notes des étudiants et de détermination de leur réussite en fin de cursus, en collaboration avec une entreprise spécialisée et les directions des écoles cantonales.

Développement d'un système de qualité

L'Unité contribue au développement de systèmes de qualité dans les écoles du canton. Pour le faire, elle accompagne des écoles dans leur démarche et leur apporte une aide logistique et en personnel.

Un autre axe de développement passe par la mise en place d'outils performants et validés (questionnaires, outils, méthodologies) à même de diagnostiquer les éléments du climat dans les écoles ainsi que les mesures d'accompagnement adéquates, voire de développer toute autre forme de coopération et/ou de démarche de projet et/ou d'évaluation globale.

D'autres collaborations, notamment avec Proformation (institution genevoise et romande de certification, norme EDUQUA), la CDIP (création de normes de qualité pour l'accréditation des institutions de formation des directions d'établissements scolaires) ou la CIIP (formation romande des responsables scolaires) favorisent le développement et le savoir-faire dans le domaine de la qualité.

Formation continue des enseignants

Le Service de la formation tertiaire a participé à la conception et à l'organisation des cours de formation continue des enseignants, de la scolarité obligatoire en particulier, et assuré l'introduction et l'accompagnement méthodologique, de nouveaux ouvrages en mathématique, français, allemand, enseignement religieux et anglais.

Il préside la Commission paritaire de la formation continue des enseignants réunissant les associations professionnelles et les services du DECS, chargée de définir les besoins de formation des enseignants. Il gère le Groupe de coordination de la formation continue dans lequel sont également représentés le Service de l'enseignement et la HEP.

L'Unité de formation règle également les modalités de participation des enseignants des écoles secondaires à des cours organisés à l'extérieur du canton ou aux stages linguistiques à l'étranger des futurs enseignants, d'anglais au Cycle d'orientation, d'allemand à l'école primaire.

Elle apporte son soutien au développement de cours de formation continue en établissement ainsi qu'à l'introduction de supports didactiques particuliers comme les Technologies de l'information et de la communication (ICT) qui bénéficient de subventions fédérales. Concernant les multimédias, il faut relever que plus du 50% des classes du canton ont entamé le processus défini dans le projet 2001-2005.

Publications, marketing, information

«Résonances», mensuel distribué auprès des enseignants de la scolarité obligatoire du Valais romand, a abordé, dans ses dossiers 2004, des thèmes d'actualité (les frontières de l'école, le secondaire II, etc.) ou de rétrospective (l'histoire des revues pédagogiques valaisannes depuis 1854, les 60 ans de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, etc.), tout en accordant une large place aux informations officielles (nouveautés de la rentrée, infos relatives aux examens ou aux formations, etc.), mais présentées sous forme d'articles ou d'interviews. Quant à la revue «Mitteilungsblatt», les quatre parutions sur 2004 ont aussi développé des thèmes d'actualité et des informations officielles sur des thèmes extrêmement variés.

Une rubrique commune aux deux revues, visant à présenter les différents services du DECS, a aussi été initiée dans le numéro de «Résonances» d'octobre 2004 et du «Mitteilungsblatt» de décembre 2004. Enfin, cette année été marquée par le passage de la gestion des abonnés et de la facturation «Résonances» sous SAP.

Livres scolaires

L'institution des «livres scolaires» a poursuivi en 2004 les efforts entrepris à la fin des années nonante afin de diminuer la quantité d'ouvrages et de matériel scolaires immobilisés, dans la perspective d'une amélioration constante de la gestion des stocks.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Scolarité obligatoire

Organisation

A la rentrée scolaire d'automne 2004, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes enfantines (6'150), et primaires (21'049), a sensiblement diminué, respectivement de 83 et 236 élèves. La baisse des effectifs, constatée à partir de l'année scolaire 1997/98 en Enfantine et 2000/01 en Primaire, se poursuit donc conformément aux prévisions effectuées. Dans les cycles d'orientation, le nombre d'élèves (10'259) a augmenté de 250 par rapport à l'année scolaire passée.

Enseignement

Plan de scolarité

Un nouveau plan-cadre pour les trois prochaines années scolaires a été adopté par le Conseil d'Etat. Il est contraignant pour les écoles du secondaire II non professionnel et indicatif pour les écoles de la scolarité obligatoire. Il a été prévu selon les modalités suivantes:

- Volonté d'harmonisation pour favoriser l'organisation familiale avec prise en compte des particularités des deux régions linguistiques
- Possibilité pour les communes de retarder ou d'anticiper le début de l'année au lundi ou jeudi qui précède ou suit immédiatement la date prévue dans le plan cantonal
- Vacances d'automne d'une durée de 2 semaines pour le Haut-Valais et de 10 jours pour le Valais romand
- Maintien du congé de carnaval durant la semaine du jeudi gras pour le Haut-Valais et durant celle du mardi gras pour le Valais romand
- Dates des examens cantonaux pour la scolarité obligatoire durant la semaine précédant la clôture officielle des classes.

Nouvelle grille horaire primaire

Après le refus du Parlement d'adopter le principe d'une heure de titulariat pour les enseignants de l'école primaire, le Conseil d'Etat a approuvé les principes essentiels de la nouvelle grille horaire primaire. Hormis les indispensables ajustements, provoqués notamment par l'introduction de l'allemand, respectivement le français pour le Haut-Valais, la grille horaire a permis l'introduction d'une période intitulée Atelier thématique. Cette opportunité permettra de concilier tant l'apprentissage de la gestion des tâches, que le développement de projets d'école spécifiques à chaque centre scolaire. Autre attente des partenaires de l'école: l'harmonisation des temps d'école. Ainsi, les élèves du 1P et 2P et ceux du 3P, 4P, 5P et 6P sont scolarisés à hauteur de, respectivement, 23 heures et 27 heures/semaine. Conséquences de ces modifications, des groupes de travail s'activent afin d'apporter les améliorations attendues au niveau de la répartition, voire des contenus de certains programmes.

Programme au CO

La nouvelle grille horaire du CO a été introduite en 2^e année. Elle a nécessité une révision du programme d'étude qui se poursuit en prévision de son introduction en 3^e année dès 2005/2006. Des groupes de travail oeuvrent afin de proposer aux professeurs du secondaire I une répartition des objectifs et une nouvelle organisation de la dernière année de la scolarité obligatoire avec une répartition des disciplines en branches principales, éducatives et culturelles et branches d'orientation (diplômes et maturité professionnelle ou apprentissages) et branches à option dans le but d'une orientation optimale des jeunes dans la suite de leur parcours de formation.

L'anglais a été introduit dans toutes les classes de 1^e en 2003/2004 (enseignement en groupes hétérogènes) et de 2^e année en 2004/2005 (classes à niveau). Cette nouveauté nécessite une coor-

dination avec les plans d'étude des écoles subséquentes et un groupe de travail s'est penché sur la modification des objectifs de cette discipline au secondaire II non professionnel. Ces réflexions doivent encore être poursuivies, comme celles concernant la concordance des différents nouveaux programmes ou manuels adoptés au CO (pour le français, l'allemand, les mathématiques, l'histoire, la géographie, le civisme, la comptabilité comme branche d'orientation en 3CO dès 2005-2006,...) avec les programmes des écoles que fréquentent les jeunes après leur scolarité obligatoire.

Examens de fin d'année

Pour une meilleure coordination cantonale, une nouvelle organisation des différentes commissions chargées de la mise en place des examens de fin d'année de la scolarité obligatoire (4P-6P-2CO-3CO) et des épreuves de référence pour les classes primaires a été mise en place en été 2004. De même, un nouveau groupe de rédacteurs travaille dès l'automne 2004 à l'élaboration de ces tests en coordination avec les programmes récemment adoptés et les changements didactiques en vigueur dans les classes.

Moyens d'enseignement / Livret scolaire

À la suite des résultats de l'enquête portant sur les ouvrages Enbri menée auprès des partenaires de l'école, un groupe de travail formé des éditeurs et des représentants des Eglises reconnues a été mis sur pied. Une nouvelle édition de moyens 3P/4P est en cours, puis la priorité sera accordée aux degrés 1P et 2P. Dans un second temps, des ouvrages relatifs aux 5P et 6P seront édités. Les moyens romands de mathématiques ont été revus, avec moins de dessins sans adjonction d'exercices nouveaux. Des propositions seront déposées dans ce sens au niveau romand. Les séquences didactiques d'histoire suisse et valaisanne ont été soumises à l'approbation des historiens. Quatre dossiers sur six sont prêts à l'édition. Un groupe de travail est chargé d'apporter une vue d'ensemble pour les degrés 5-9 afin d'envisager un choix pour un nouvel ouvrage au CO, et ce en conformité avec les didactiques engagées dès les premières années de la scolarité obligatoire.

En lien avec ces différentes innovations, une réflexion est en cours pour les transposer au mieux dans le livret scolaire qui a dû et devra encore être adapté, par exemple à l'introduction de nouvelles disciplines (anglais, branches d'orientation,...), à des méthodes didactiques découpant moins les disciplines en sous-branches (français, mathématiques, histoire-géographie-civisme,...), à l'évaluation concernant les examens de fin d'année,...

Concept des langues

Adoptées par le Conseil d'Etat le 11 avril 2001, les lignes directrices pour l'enseignement des langues ont fondé les principes généraux et détaillés des modèles relatifs à la scolarité post-obligatoire et obligatoire. Après quelques années de réflexion et d'expérimentation, le Département de l'éducation, de la culture et du sport souhaite présenter au Conseil d'Etat un concept cantonal de l'enseignement des langues enrichi des expériences des enseignants, des contenus de rapports d'instituts de recherche et des recommandations de la CDIP. Si la consultation de ce nouveau concept n'entend pas ouvrir la discussion sur les principes généraux, car acceptés par une large majorité de personnes et associations consultées en 2000, elle entend proposer un débat sur des questions fondamentales conduisant à un renforcement de l'enseignement des langues 2 (l'allemand, respectivement le français) et de la langue 3 (l'anglais). Les problématiques des filières bilingues et de l'évaluation sont également soumises à cette enquête.

Cahier des charges du personnel enseignant

Au vu de la problématique de la double responsabilité dévolue aux administrations communales et cantonale concernant les enseignants de la scolarité obligatoire et considérant l'absence de cahier des charges de la fonction, il a été décidé de constituer un groupe de travail composé de représentants des Associations professionnelles (scolarité obligatoire et post-obligatoire), de la Fédération des communes valaisannes, du Service de la Formation professionnelle et du Service de l'enseignement. Des propositions concrètes seront déposées à la fin du premier trimestre 2005.

Sport-Arts-Formation (S-A-F)

Le concept et les lignes directrices Sport-Arts-Formation sont entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2004 et les élèves sportifs ou artistes particulièrement talentueux, en général dès le secondaire I, peuvent suivre leur scolarité dans une «école partenaire du sport» (Grône, Orsières, Viège, Collombey-Muraz), ou bénéficier de mesures individualisées (coordonnées par la structure décentralisée de Naters ou par la direction du CO concerné). Dès l'automne 2004, une commission permanente S-A-F étudie toutes les demandes d'admission et les dossiers concernant cette structure.

Formations complémentaires

L'enseignement des didactiques de branches pour les maître-sses du sec I et II, et pour les maîtresses enfantines désireuses de travailler en 1P ou 2P a été proposé à plus de 60 enseignants. Après les ajustements initiaux, les enseignants en formation développent déjà leurs compétences pédagogiques dans le cadre de stages pratiques ou face à leurs élèves.

Les projets 2005 se concrétiseront dans le cadre de deux formations différentes, à savoir la formation pour l'enseignement spécialisé et celle pour les activités créatrices.

Après la formation d'enseignants en économie familiale (EF) ou en travaux manuels (TM) pour le CO en 2001-2003, une nouvelle volée d'une douzaine de maîtresses EF et d'une quinzaine de maître-sses TM a commencé sa formation 2004-2006 selon un concept réactualisé. Diplômées, ces personnes permettront de répondre en partie à la pénurie de professeurs dispensant ces branches.

Haut-Valais

Nouveau plan d'étude pour l'école enfantine

Depuis le début de l'année scolaire 2003/2004, toutes les maîtresses enfantines de la partie alémanique du canton disposent d'un nouveau plan d'étude pour leur enseignement. Ce dernier a été rendu obligatoire dans toutes les classes de ces degrés par décision du Conseil d'Etat du 20 mars 2002.

Introduction des nouveaux moyens d'enseignement dans les écoles germanophones

- Dans les classes de 1^{re} et 2^e primaires, les enseignants peuvent travailler avec le nouveau moyen d'enseignement de mathématiques «LolliPop». Cet ouvrage peut être utilisé comme alternative au manuel «Mathematik für die Primarschule»
- Un nouveau livre de lecture «Ferderleicht und vogelfrei» est à disposition pour les classes de 4^e primaire
- Dans toutes les classes primaires, le domaine d'enseignement «Bibel» est travaillé avec un nouvel ouvrage
- Introduction au CO de «Orientierungsarbeiten» en mathématiques, en environnement (primaire) et en économie familiale (CO)
- Le nouveau moyen «Geometrie 2» est utilisé en 2CO.

Mobbing envers les enfants et les adolescents

L'inspectorat a présenté aux directions d'écoles et aux représentants du personnel enseignant la méthode «No Blame Approach» pour lutter contre le mobbing. Cet instrument vient d'Angleterre où il est déjà expérimenté. Celui-ci est fréquemment utilisé dans les écoles.

Evaluation d'un établissement scolaire

En utilisant une nouvelle méthode (et en respectant les dispositions légales et réglementaires), les inspecteurs ont évalué de manière approfondie trois centres scolaires (CO Münster, CO Sierre, CO Saas). Le but de cette évaluation était de montrer les forces et les faiblesses de l'établissement, de donner une impulsion au développement de l'école et de soutenir la direction du CO dans l'accomplissement de ses tâches pédagogiques.

Cette inspection s'est concentrée sur deux pôles, d'une part sur le personnel enseignant (orientation pédagogique, processus didactiques, relation avec les élèves, conduite de la classe, ...) et d'autre

part sur l'école en général (organisation, collaboration, salles de classe, équipement, élèves aux besoins particuliers, ...).

Constructions scolaires

Durant l'année 2004, 6 millions de francs de subventions ont été versés. Ils sont répartis de la façon suivante:

	Ecoles primaires	Cycles d'orientation	Total
Valais romand	4'291'162	869'297	5'160'459
Haut-Valais	640'690	198'851	839'541
Total	4'931'852	1'068'148	6'000'000

Enseignement spécialisé

Nouvelles conventions Etat du Valais – Centres AI des villes

Après Martigny en 2003, l'Etat du Valais a conclu trois nouvelles conventions, en septembre 2004, pour les régions de Sierre, Sion et Monthey, dans le domaine de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ensemble des communes du Valais romand dispose maintenant d'un outil réglementaire et d'un accord favorisant, notamment, le maintien des élèves handicapés dans la classe de leur commune de domicile.

Pour le Haut-Valais, l'intégration des élèves est organisée à partir des institutions scolaires existantes.

Typologie des services

Un document complet, intitulé «Typologie des services», a été transmis pour consultation aux associations et professionnels collaborant à trouver une réponse aux besoins particuliers des élèves valaisans. Divers outils d'évaluation de la situation, de procédures et d'informations sont proposés aux partenaires de l'enseignement spécialisé valaisan.

Enseignement spécialisé au Cycle d'orientation

Un nouveau concept de l'enseignement spécialisé au Cycle d'orientation, élaboré par les collaborateurs du DECS, est également soumis à consultation auprès des milieux enseignants du secondaire du premier degré.

Stabilisation des mesures d'enseignement spécialisé

Toutes structures et degrés confondus, les heures affectées à l'enseignement spécialisé valaisan ont connu une stabilité, si l'on compare les années scolaires 2003-2004 et 2004-2005. Une légère diminution des mesures est à noter, en lien avec la baisse des effectifs des élèves.

Classes d'adaptation décentralisées

Un concept des classes d'adaptation décentralisées est en voie de finalisation. Il permettra d'apporter une unité de fonctionnement à l'ensemble des mesures dites d'intégration en Valais.

Evaluation de l'appui pédagogique intégré

En septembre 2004, une vaste étude centrée sur l'appui pédagogique a été lancée par l'Office de l'enseignement spécialisé. Durant 20 mois, les chercheurs de la HEP et de l'unité de recherche de la formation tertiaire vont appréhender l'efficacité et le degré de satisfaction rencontrée par cette mesure, introduite en Valais en 1986.

Institutions scolaires spécialisées

Un groupe de travail, mandaté par le Conseil d'Etat, a étudié, durant l'année 2004, de nouvelles relations administratives et financières entre l'Etat du Valais et les associations ou fondations gérant les diverses institutions scolaires spécialisées. Le rapport en voie de finalisation sera déposé auprès du CE dans les premières semaines 2005.

Enseignement secondaire du deuxième degré

Collèges

En juin 2004, 630 certificats de maturité ont été délivrés. Ce chiffre est le même qu'en 2003 (631).

A la rentrée d'août 2004, 4225 élèves suivaient l'enseignement dans les classes préparant à la maturité contre 4140 l'année précédente (augmentation de 85 étudiants et passage de 190 à 191 classes).

Dans le cadre de la cantonalisation de l'Ecole supérieure de commerce de Sion (ESCVS) et du regroupement des élèves des Lycées-collèges de Sion sur les deux sites des Creusets et de la Planta, aucune classe de 1^{er} et de 2^e n'a été ouverte à l'ESCVS. Grâce à l'excellente collaboration entre les directions de ces trois établissements, cette transition s'est faite sans heurts, pour les élèves d'une part, et pour les enseignants d'autre part qui craignaient pour leur emploi. Les places de travail perdues à l'ESCVS ont été retrouvées dans les deux Lycées-collèges séduois où les professeurs issus de celle-ci ont été engagés en priorité. Cette procédure sera terminée à la fin de l'année scolaire 2005/06.

Ecoles supérieures de commerce

En août 2004, 1161 élèves, répartis dans 56 classes, fréquentaient l'Ecole supérieure de commerce (1229 élèves et 58 classes en 2003/04), soit une diminution de 2 classes principalement due à un déplacement d'une partie des élèves vers la filière Ecole de degré diplôme (EDD, future ECG).

En raison de l'augmentation de ses effectifs et d'un manque avéré de salles spéciales, l'ESC de Sierre a loué à la commune les locaux de l'ancienne Ecole d'informatique (ESIS), grâce à laquelle elle bénéficie d'un espace bien équipé lui permettant de renoncer aux salles de classes du bâtiment de la Poste dont la situation géographique posait des problèmes d'organisation importants.

Le succès de la maturité professionnelle commerciale (MPC) en école continue de s'affirmer. 203 certificats ont été distribués en novembre 2004 (187 en 2003).

Ecoles de degré diplôme (EDD) et écoles préprofessionnelles (EPP)

L'année scolaire 2003/04 a connu l'attribution des premiers diplômes de la nouvelle EDD (140 réussites) en trois ans à des jeunes appelés, dans leur majorité, à poursuivre leurs études en HES-S2 santé ou social, seules options proposées par les EDD de notre canton. L'actuel diplôme EDD est, pour le moment, une condition suffisante d'admission à la HES-S2. 697 élèves fréquentent cette nouvelle filière (589 à la rentrée 2003). A partir d'août 2004 et selon les directives de la CDIP, les EDD s'appellent désormais Ecoles de culture générale (ECG).

Les effectifs de l'Ecole préprofessionnelle sont constants. Cette filière joue son rôle de «tampon» entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle, voire vers une continuation des études en ESC-EDD.

Modules de formations complémentaires pour les candidats à la Haute-Ecole Santé-Social (HES-S2) porteurs de diplômes non adéquats

Pendant l'année scolaire 2003/04, 70 étudiants, dont 8 germanophones, ont terminé et réussi la formation complémentaire. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente. Les 2/3 de ces personnes s'orientent vers le domaine social.

Cette formation connaît quatre systèmes d'enseignement différents:

- cours par modules dans le Bas-Valais
- enseignement à distance dans le Haut-Valais à cause du trop petit nombre de candidats, en collaboration avec l'OMS de Brigue
- collaboration avec les écoles privées pour quelques cas particuliers.

Bureau de la formation et des échanges linguistiques

Echanges de longue durée (1 année): sec. I et II du Haut-Valais et Valais romand

Sec. I: Entre les 9^e et 10^e années linguistiques du CO on remarque peu de changements. 20 élèves fréquentent la 9^e année à Brigue et 21 élèves celle de St.Guérin à Sion. 3 élèves du CO des Collines sont intégrés dans une 9^e classe germanophone à Viège et 13 élèves de Viège dans une classe francophone au CO des Collines à Sion. 17 Valaisans francophones forment la classe de 10^e au CO de Brigue et 14 Haut-Valaisans la 10^e du CO de St.Guérin à Sion.

Sec. II: Entre les collèges, les chiffres révèlent une légère baisse par rapport à 2003: 14 élèves, dont 12 directement après le CO, se sont rendus à Brigue et 11, dont 6 après le CO, à Sion.

Echanges de moyenne durée (1 à 2 mois): sec. I et II: avec la Suisse allemande, l'Allemagne et l'Italie

Ces échanges ont augmenté par rapport à 2003, en particulier avec l'Allemagne. 8 étudiants du Valais romand (1 du sec. I, 7 du sec. II) et 8 étudiants allemands ont profité de cette possibilité. 1 étudiant du sec. I du Valais romand s'est rendu en Suisse allemande et 2 Suisses allemands ont été accueillis en Valais. Aucune demande de 2 mois ne nous est parvenue cette année pour l'Italie.

Echanges de courte durée (env. 15 jours): primaire, sec. I et II: avec le Haut-Valais/ Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre.

Dans le cadre de «ch Echange de jeunes» 13 jeunes du primaire et 74 du sec. I ont choisi d'améliorer leur allemand ou leur français. 2 élèves de classes primaires bilingues ont fait un échange avec des élèves d'un collège bilingue en Allemagne. Les échanges du sec. I et II avec l'Allemagne ont encore augmenté par rapport à 2003. 15 étudiants du sec. I et 32 du sec. II en ont profité. 1 étudiant du sec. I a séjourné en Suisse allemande. 44 allemands et 2 Suisses allemands ont été accueillis chez nous. Pour la première fois, 6 étudiants du sec. II ont fait un échange de 15 jours avec l'Italie. Notre projet avec l'Angleterre démarré en 2003 (cette année 2 localités différentes), a permis à 7 étudiants du sec. II de faire un échange.

Echanges de classes (jumelages et autres)

Cette année, ce ne sont pas moins de 8 classes du primaire, 13 classes du sec. I et 8 du sec. II qui ont suivi un programme d'échanges de classes, soit avec le Haut-Valais / Valais romand, la Suisse allemande, l'Allemagne ou l'Italie.

Conseil du Léman

La commission ad hoc a décidé d'appliquer un moratoire pour l'année prochaine sans pour cela refuser toute demande qui serait déposée dans l'intervalle.

Coordination intercantonale

Suisse romande et Suisse

Les principaux dossiers traités par la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) sont:

- PECARO (plan d'études cadre romand): mise en consultation du projet et présentation à la CIIP (fin de l'année 2004)
- Introduction de nouveaux moyens d'enseignement de mathématique en 2^e année de CO
- Projet de création d'une HEM (Haute Ecole de Musique)
- Convention intercantonale en matière de production et de diffusion des moyens d'enseignement
- Participation au 2^e volet de l'enquête internationale PISA
- Mise en place d'une harmonisation des exigences scolaires en 2^e, 6^e et 9^e (Harmos).

Suisse alémanique (BPZ)

Dans le cadre de la collaboration avec la BPZ, deux points doivent être mentionnés en particulier:

- La session sur la réorganisation et la stratégie future de la BPZ.
- Les cantons de Lucerne, Zug, Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald se sont prononcés sur la question de l'introduction de l'anglais comme la 1^{re} langue étrangère à l'école primaire. La forme de partenariat du Haut-Valais dans la BPZ doit être redéfinie. Une 1^{re} séance entre une délégation de la BPZ et les responsables du Département a eu lieu à ce sujet en décembre 2004 à Andermatt.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Administration

Grâce à la bonne collaboration que le Service entretient régulièrement avec tous les responsables de formation, il a été possible de placer tous les jeunes intéressés à un apprentissage ou à une formation élémentaire.

Les maturités professionnelles du type commercial, technique, artisanal, artistique et santé-social sont offertes dans notre canton selon le système intégratif ou à plein temps.

Le Service a été particulièrement sollicité par l'administration des objets suivants:

- les nombreuses modifications de règlements d'apprentissage et l'introduction d'examens partiels (employé-e de commerce, vente, informatique, santé-social)
- l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle
- la préparation à l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle et la création d'un fonds en faveur de la formation professionnelle
- le développement d'un système qualité dans les écoles et l'inspecteurat
- le projet d'impression d'une plaquette «100 ans de formation professionnelle en Valais»
- la mise en place d'un concept «sport pour les apprentis».

Fonds pour la formation professionnelle

Les arrêtés fédéraux ayant permis d'aider financièrement les entreprises formatrices, arriveront à terme à la fin de l'année scolaire 2004-2005.

Les associations professionnelles, en collaboration avec le SFOP étudient la possibilité de créer un fonds tel que prévu par la LFPr, l'idée étant que toutes les entreprises valaisannes cotisent à un tel fonds, l'argent récolté étant redistribué aux entreprises formatrices d'apprentis.

Coordination intercantonale

De nombreuses séances ont eu lieu avec les représentants des différents cantons, en vue de coordonner les travaux nécessités par la loi fédérale sur la formation professionnelle et l'ordonnance fédérale. Les nouveaux textes de loi sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Le SFOP participe, par l'intermédiaire des différentes conférences, groupes de travail, commissions et autres, à la coordination intercantonale dans de nombreux domaines touchant la formation professionnelle. Jusqu'en 2008, l'ensemble des dispositions légales, des conventions intercantionales et des règlements d'apprentissage doivent être adaptés.

Évolution de l'apprentissage

Les 2504 apprentis de 1^{re} année, répartis dans près de 150 professions, ont pu être placés dans de bonnes conditions.

En collaboration avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées tant auprès des maîtres d'apprentissage qu'auprès des élèves terminant leur scolarité obligatoire en vue de rendre le placement en apprentissage plus aisé. Une collaboration plus intense avec les écoles professionnelles, les organisations du monde du travail et le SFOP a été mise en place.

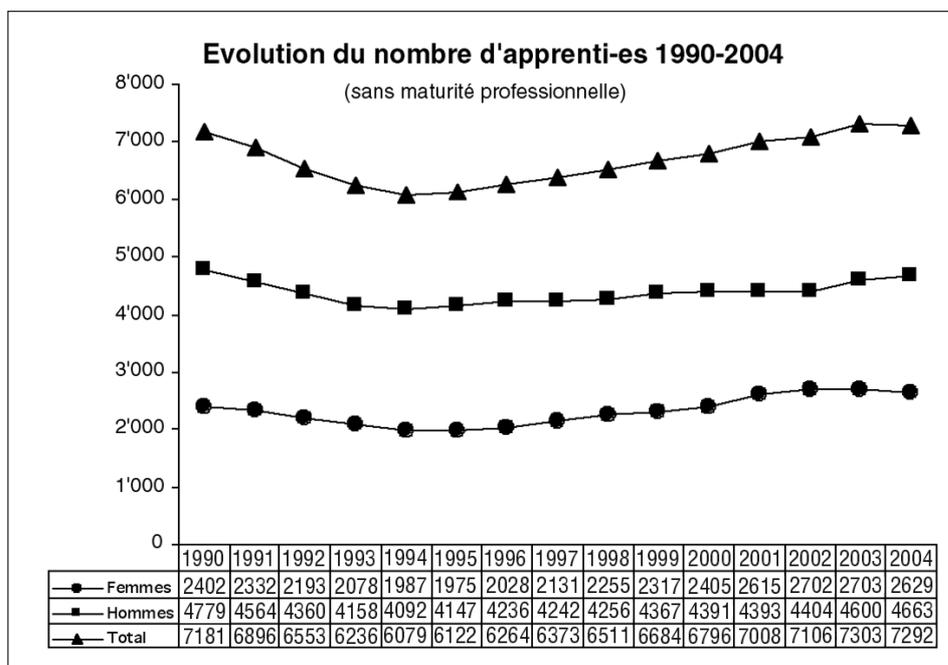
Effectifs et nombre de leçons

La répartition des apprentis et des jeunes en formation est la suivante:

Effectif	1995	2004
1re année	2'131	2'504
2e année	1'869	2'251
3e année	1'518	1'938
4e année	594	599
Total des garçons	4'147	4'663
Total des filles	1'965	2'629
Apprentis de langue française	4'024	4'997
Apprentis de langue allemande	2'088	2'295
Maturité prof. plein temps	51	163
Total	6'163	7'455
CASPO	13	60
Article 41 LFPr	0	100
Passerelle EMVs	0	10
Effectif total	6'176	7'625

Evolution du nombre de leçons 1997-2004 (sans la formation continue)

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
189'641	194'025	206'474	213'542	225'305	237'908	259'706	270'615



Cours de formation pour maîtres d'apprentissage

Les nouveaux maîtres d'apprentissage sont légalement tenus de suivre un cours de formation d'une durée minimale de 40 heures. Durant l'année 2004, il a été organisé 11 cours, soit 9 dans le Valais romand et 2 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 191 attestations à de nouveaux responsables de formation.

Inspectorat de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage

Enseignement

De nombreux maîtres ont pris part à des cours de perfectionnement mis sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) et l'OFFT. De plus, certaines écoles professionnelles ont développé un programme de formation continue à l'intention de leur personnel enseignant.

Surveillance et qualité

La surveillance de la formation pratique dans les entreprises est exercée régulièrement dans l'ensemble des professions par l'inspecteur, les commissaires professionnels ou/et les commissions communales. La résolution des conflits et les résiliations de contrats d'apprentissage les engagent fortement.

Les commissaires conseillent les responsables de formation dans les entreprises sur l'évolution des concepts d'enseignement et de la profession. Ils sont régulièrement informés des actions qui doivent être entreprises pour améliorer la qualité de la formation.

La grande majorité des commissions communales de formation professionnelle fonctionnent avec sérieux et transmettent leurs rapports au SFOP. Pour 2004, 77,6 % des communes du Bas-Valais et 71,9 % dans le Haut-Valais ont répondu à notre circulaire. Plusieurs communes organisent des cours d'appui pour les apprentis rencontrant des difficultés scolaires. Il serait nécessaire que l'ensemble des communes offrent ce type de cours.

La mise en route du nouveau concept de surveillance de l'apprentissage se poursuit. Une carte qualité a été distribuée à toutes les entreprises formatrices du canton et un questionnaire à tous les apprentis du Valais romand. Une introduction généralisée est prévue pour l'année scolaire 2004/2005.

Perfectionnement professionnel

La nouvelle loi fédérale sur la Formation Professionnelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Pour tenir compte de cette loi ainsi que de la loi cantonale sur le perfectionnement et la formation des adultes, la formation continue et le perfectionnement professionnel s'orientent vers des solutions davantage centrées sur des actions permettant un développement tout au long de la vie. À cet effet, un concept au niveau du Département a été élaboré et envisage des solutions telles que portail internet, chèques de formation, déductions fiscales, etc.

L'offre dans les écoles professionnelles est adaptée aux besoins de l'économie. L'effort de formation est porté sur les cours à caractère essentiellement professionnel, aboutissant à des reconnaissances officielles cantonales ou fédérales. Il est également envisagé d'intensifier la collaboration entre les cours proposés par les pouvoirs publics et l'économie privée.

Examens de fin d'apprentissage - statistique

	Bas-Valais	Haut-Valais	Total
Apprentis			
Candidats examinés	1'407	694	2'101
Certificats délivrés	1'189	623	1'812
Candidats article 41 LFP	48	5	53
Attestation formation pratique	13	0	13
Maturité professionnelle artisanale	5	9	14
Maturité professionnelle artistique	16	0	16
Maturité professionnelle commerciale	51	39	90
Maturité professionnelle technique	36	30	66
Maturité professionnelle santé/social	13	0	13
Attestations formation élémentaire	91	29	120
TOTAL	1'462	735	2'197

Enseignement professionnel

Le nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale est actuellement appliqué dans toutes les classes des écoles professionnelles.

Dans la mesure du possible, des solutions rationnelles sont recherchées afin de pouvoir maintenir l'enseignement dans les écoles professionnelles valaisannes pour une majorité d'apprentis. Un transfert dans des classes intercantionales n'intervient qu'en dernier ressort.

Statistiques des effectifs dans les écoles

		1996	2004
Artisanat Brigue	Apprentis	557	472
Commerce Brigue	Apprentis	533	530
	Maturité prof. plein temps	0	13
	Maturité prof. intégrée	71	70
Artisanat Viège	Apprentis	718	685
	Maturité prof. plein temps	14	43
	Maturité prof. intégrée	126	141
Centre Sion	Apprentis	2'963	2'891
	Maturité prof. plein temps	35	107
	Maturité prof. intégrée	187	182
Artisanat Martigny	Apprentis	758	984
	CASPO	15	60
École des Métiers	Apprentis plein temps	0	207
	Maturité prof. intégrée	0	207
Santé/Sociale	Apprentis plein temps	11	299
	Châteauneuf	0	235
	Visp	0	64
ECAV Sierre	Apprentis plein temps	0	124
	Maturité prof. intégrée	0	124
Assistants méd. & dentaires Laborantin en Chimie (EIL)	Apprentis	0	127
	Apprentis	0	80
Apprentis hors canton	Haut Valais	333	452
	Bas Valais	391	441
Art. 41 LFPr	Adultes	0	100
Passerelle pratique	EMVs	0	10

Office d'orientation scolaire et professionnelle

Valais Romand

En 2004, l'Office d'orientation du Valais romand a fêté ses 60 ans d'existence. Cet anniversaire a été l'occasion de se pencher sur son passé, mais aussi de repenser l'avenir en définissant sa vision, sa mission, ses stratégies et ses chartes. Le thème de la qualité a été au centre de ses activités et de ses réflexions. L'OSP a obtenu le certificat suisse de qualité EDUQUA pour ses prestations dans le domaine de la formation d'adultes et a débuté la mise en place d'un système qualité global visant à garantir l'efficacité de ses prestations.

Orientation scolaire

Divers types de prestations répondent aux besoins des jeunes en matière d'orientation:

- Des cours d'éducation au choix professionnel donnés par des enseignants des CO
- Dès l'année scolaire 2005-2006, tous les CO valaisans bénéficieront, de la 1^{re} à la 3^e année de cours hebdomadaires pour la préparation des choix professionnels
- Conseils personnalisés: des consultations d'orientation individuelle dans chaque établissement du secondaire 1^{er} et 2^e degré et des entretiens de courtes durées
- Informations accompagnées (des séances d'informations sur les métiers organisées en collaboration avec les associations professionnelles et forums d'informations)
- Des stages en entreprises permettant de confirmer sur le terrain le choix professionnel envisagé
- Auto-informations (CD-Rom, vidéos, dossiers, site internet)
- Programme «orientation plus» pour les élèves en rupture dans les CO.

Orientation des adultes (CIO)

Des adultes toujours plus nombreux ont recours aux services des Centres d'information et d'orientation pour préparer une orientation professionnelle, faire un bilan de compétences ou examiner les possibilités de perfectionnement.

En 2004, l'OSP a poursuivi ses activités d'orientation auprès des adultes et a développé un projet de validation des acquis menant au CFC en collaboration avec les écoles professionnelles. Ces validations sont maintenant possibles dans 4 métiers et permettront à des adultes sans formation de faire reconnaître leurs compétences acquises par l'expérience et, moyennant une brève formation, obtenir des diplômes officiels.

Réinsertion professionnelle

La structure LMMT (Logistique des mesures du marché du travail), fournissant des prestations aux personnes inscrites à l'assurance chômage, a poursuivi ses activités durant l'année 2004. Ce soutien de l'orientation se traduit par des cours de préparation à la recherche d'emploi, des consultations individuelles et des mesures spécifiques.

Haut-Valais

Points importants en 2004

- Travaux d'introduction et d'application de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle
- Définition de la vision et de la mission de l'Office
- Étude des diverses prestations de l'OSP en regard des obligations légales, actuelles et nouvelles
- Introduction d'un système de qualité.

Certains de ces travaux ont été effectués en collaboration avec l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand.

Orientation

Le nombre des consultations individuelles a augmenté de 178 personnes. Les jeunes de 15 à 17 ans représentent le 70% de ces demandeurs, alors que les personnes de plus de 20 ans environ le 30%.

Réinsertion professionnelle

En collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail de nombreux cours de formation ont été organisés. Les demandeurs d'emploi à la recherche d'une activité s'annoncent de plus en plus auprès des collaborateurs de l'OSP.

Information et documentation

La demande pour des informations est en augmentation. De nombreux jeunes et adultes font appel à la documentation mise à disposition. L'activité de l'office est axée davantage sur ce service.

Projets

Le projet «Jeunes migrantes entre école et profession» a été réalisé en collaboration avec le Bureau de l'égalité et sera poursuivi lors de la prochaine année scolaire.

En collaboration avec l'Office régional de placement (ORP) et OPRA, le projet «Junior Job» a été réalisé.

Les psychologues conseillères en orientation coopèrent dans différentes commissions régionales et participent à diverses conférences, cantonales et régionales.

Les Offices d'orientation en chiffres

Activités	Haut-Valais	Bas-Valais	Total
1 Nombre d'élèves du CO ayant participé à des séances d'informations sur les métiers	2'654	2'529	5'183
2 Nombre d'élèves du secondaire 1 et 2 suivi lors de consultations d'orientation individuelle	1'323	3'585	4'908
3 Nombre de visiteurs dans les CIO	5'872	23'683	29'555
4 Nombre de dossiers prêtés par les CIO + écoles	2'988	11'276	14'264
5 Nombre de chômeurs lors des séances d'information	954	4'657	5'611
6 Nombre de chômeurs suivis en consultation	199	1'463	1'662
7 Nombre de participants aux cours d'aide à la réinsertion	325	713	1'038
TOTAL	14'315	47'906	62'221

MEDIATHEQUE VALAIS

Politique générale

L'activité de la Médiathèque Valais s'articule autour de cinq axes complémentaires, à savoir:

- la communication des sources d'information par le biais du prêt de documents (livres, revues, documents audiovisuels), de la fourniture de renseignements et de l'accès à des réseaux d'information
- la sensibilisation et la formation du public à l'accès et à l'exploitation des sources d'information et de la documentation
- l'offre de lieux d'animation, d'étude, d'exposition et d'échanges
- la constitution, le traitement, la conservation et la mise en valeur de la documentation et des sources d'information, plus particulièrement celles qui concernent le Valais
- le développement d'un réseau cohérent et efficace d'accès à la documentation en Valais par la coordination des bibliothèques publiques, scolaires et spécialisées.

Personnel

Pour accomplir sa tâche, la Médiathèque recourt non seulement aux effectifs du personnel prévu à son organigramme, mais également à des ressources d'origines diverses. En équivalent de postes à plein temps et sur un total de 89.1 postes, la répartition des différentes catégories de personnel est la suivante:

- personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires): 39.2 unités soit 44% du temps travaillé (2003: 44%)
- personnel financé par des mandats externes: 8.2 unités / 9.2% (2003: 6.2%)
- personnel communal: 3.8 unités / 4.3% (2003: 5.1%)
- personnes en formation (apprentis et stagiaires): 21.5 unités / 24.1% (2003: 24.2%)
- programmes ad hoc (emplois semi-protégés, programmes d'occupation, service civil): 16.4 unités / 18.4% (2003: 20.5%).

La progression du personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires) qui passe de 36.7 à 39.2 unités provient de la reprise des activités de la Documentation pédagogique par la Médiathèque Valais. Les fonds extérieurs qui permettent de financer 8.2 unités proviennent pour l'essentiel de l'Association MEMORIAV.

Développement des collections

Accroissement des documents selon la forme des acquisitions (en unités matérielles):

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-St-Maurice	MV-Martigny	Total
Achat	8'074	6'316	1'066	6'044	21'500
Don	2'842	68	562	6'784	10'256
Echange	5	0	0	0	5
Dépôt	51	0	0	15'273	15'324
Total	10'972	6'384	1'628	28'101	47'085

Parmi les documents patrimoniaux acquis par la Médiathèque Valais durant l'année, il convient de noter à Sion la première édition du prestigieux ouvrage «Voyage pittoresque de Genève à Milan» de Gabriel Lory (Paris 1811) ainsi que les archives de l'atelier Jean-Marie Grand à Sierre. A Martigny, les fonds de la famille Couchepin, les archives de François et Albert Gos ainsi que les archives de la maison Jubin de Vétroz ont rejoint les collections de la Médiathèque.

Traitement et mise en valeur des collections

Base de données informatisées

Pour les rendre accessibles au public, les collections de la Médiathèque Valais sont signalées dans la base de données commune des bibliothèques cantonales et scientifiques de Suisse romande (RERO). Au 31 décembre 2004, la base de données valaisanne signalait 502'123 documents répartis de la manière suivante:

MV-Sion	MV-Brigue	MV-St-Maurice	MV-Martigny	Autres
254'429	82'081	45'759	76'047	43'807

Service au public

La progression de l'utilisation des services de la Médiathèque par le public valaisan a poursuivi sa progression spectaculaire: le nombre total de documents prêtés est passé de 292'481 en 2002, à

473'914 unités en 2003, pour s'établir à 603'766 en 2004 (+ 106% sur deux ans et + 27% en 2004).

	MV-Sion	MV-Sion doc. pédagogique	MV-Brigue	MV- St-Maurice	MV- Martigny	Total 2004	2003
Cartes de lecteur *		9'553				60'200	42'190
Prêts de documents	230'200	26'964	167'384	47'655	131'563	603'766	473'914
Visites collectives et formations	34		35	15	58	142	192
Participants aux visites et cours	617		719	370	1'477	3'183	3'719
Participants aux animations et expositions	**	**	939	150	26'689	27'778	15'276

(*) Sont prises en compte les cartes de lecteur délivrées depuis le 1.1.1995 et qui n'ont pas été annulées

(**) pas de relevé

Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction auprès des usagers de la Médiathèque a été conduite pour la quatrième fois en 2004.

Résultats en % de l'enquête de satisfaction 2004 (entre parenthèses résultats 2003)

	Très satisfait	satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Ne sait pas
Services/ collections	40.1% (39.4)	48.1% (50.5)	5.5% (5.3)	0.7% (0.2)	5.6% (4.6)
Accès	39.8% (39.4)	48.5% (48.5)	7.8% (6.9)	0.7% (0.4)	3.3% (4.8)
Accueil	66.5% (58.9)	29.2% (33.4)	2.8% (3.6)	0.7% (0.6)	0.9% (3.6)
Animation	26.7% (23)	56.7% (46.5)	1.3% (0)	0.3% (0)	30.5% (30.5)
Catalogues	39.9% (19.1)	39.2% (60)	16.2% (9.3)	2.2% (1.5)	2.1% (10.1)
Logistique	45.9% (41.9)	44.4% (48.6)	6.2% (5)	0.6% (0.6)	2.8% (3.9)

Action culturelle

Chacun des sites de la Médiathèque a poursuivi sa politique active d'animation, de conférence, de publication et d'exposition dont quelques exemples sont donnés ici. La Médiathèque de Brigue s'est fortement impliquée dans les projets de coopération entre les communes de l'agglomération et a apporté une contribution importante par son projet «LeseSpas». La Médiathèque de Sion a publié, sous la plume experte de l'historien d'art Bernard Wyder, un ouvrage de référence sur l'affiche valaisanne. La Médiathèque de Martigny a réalisé plusieurs expositions importantes parmi lesquelles il convient de mentionner tout particulièrement celle consacrée à Raymond Schmitt photographe séduisais qui a documenté durablement la vie du canton. Une collaboration s'est installée entre les activités pédagogiques du CREPA (Centre d'étude sur les populations de montagne) à Sembrancher et les sites de Sion et de Saint-Maurice de la Documentation pédagogique qui ont accueilli l'exposition «Révélons-nous !?».

Réseau valaisan des bibliothèques

Parmi les mesures du Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation qui ont été réalisées en 2004, on notera:

- la révision des Directives concernant les bibliothèques communales scolaires en date du 3 juin 2004
- la mise en service du portail «Bibliovalais.ch» qui regroupe toute l'information utile et tous les points d'accès aux bibliothèques valaisannes et à leurs réseaux
- la réalisation du second projet de bibliothèque virtuelle régionale par interconnexion des bibliothèques de lecture publique et

scolaires de la région de Sion-Hérens-Conthey et la mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle spécialisée regroupant les bibliothèques de COCOBIB

- l'intégration de la bibliothèque de la Fondation Tissières à Martigny au réseau RERO portant ainsi, avec les quatre sites de la Médiathèque Valais et les cinq bibliothèques de la HEVs2, à 18 le nombre de bibliothèques qui participent à RERO-Valais
- le développement de Bibliopass Valais/Wallis qui, avec cinq nouveaux membres, dont deux dans le Haut-Valais, comprend désormais 34 bibliothèques qui émettent la même carte de lecteurs.

ARCHIVES DE L'ETAT

Accroissement

Lors de l'année écoulée, nous avons enregistré 39 versements émanant de 21 organismes de l'Etat, ainsi que 31 dépôts, 25 dons et 1 achat. Le tout représente, pour les AEV, 99 entrées contenant une capacité d'absorption d'environ 2522 boîtes d'archives, 126 registres, représentant environ 378 mètres linéaires. En outre, 2 CD-ROM ont été classés. Diverses communes, paroisses, personnes privées et des associations ont déposé des archives ou complété des fonds existants. On trouvera en tête du prochain numéro de «Vallesia» 2005 (t. 60) la liste détaillée. On y lira aussi le rapport des travaux exécutés en 2004, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu sommaire.

Travaux

Enregistrement, classement, analyses et confection des inventaires des versements officiels, des dépôts et des dons

Anciens fonds

Les fichiers des armoiries, des photos et négatifs, des photocopies et des diapositives ont été complétés, ainsi que les séries des AV et AVL. La saisie du fonds «AV 107-111 familles» a été terminée (H-Z). – Les inventaires des fonds Confinia (71 p.), Médiation (112 p.), Département du Simplon (7 p.) et DTP Plans divers II (11 p.) ont été saisis sur PC. Vérification et relecture de l'inventaire Helvétique (222 p.).

Fonds des archives de l'Administration

Au cours de l'année plusieurs contacts ont été établis avec les Services de l'Administration cantonale, afin de préparer correctement leurs versements: visites sur place, état des lieux, conseils en matière de classement et d'élimination, etc.

Records management, informatique

Cette année, les AEV ont approfondi leur réflexion sur les problèmes posés par les fonds contemporains de l'Administration cantonale et par la nouvelle gestion des documents que l'Etat du Valais veut mettre en place. L'étude du «Records management», de la gestion et de l'archivage des documents électroniques a été aussi continuée. Les emplacements de nos fonds d'archives ont été mis à jour et leur base de données refaite. Un logiciel spécifique, utilisé aux Archives fédérales et dans plusieurs Archives cantonales suisses, a été acheté pour gérer les inventaires d'archives. Enfin les AEV ont adhéré au Centre suisse de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques.

Fonds des communes, bourgeoisies et paroisses

AC Ausserbinn, AC Lens, AC Leukerbad et AC St-Maurice suppl., en cours; AC Veysonnaz, inventaire, saisie et correction, 12 p. d'inventaire; AP Chippis, 2 p.; AP Grengiols et AP Obergesteln, en cours. – Les Archives communales de Saillon, Val d'Illeiez, Vex et Vionnaz ont été inspectées.

Fonds privés

Adrien Bertrand, 9 p. d'inventaire; Roger Bonvin, en cours; Famille Closuit, suite (Banque, Albert, Léonard et Maurice Closuit), 37 p.; Albert Cornut, suppl., 2 p.; Maurice-Edmond de Courten, 8 p.; Régis de Courten, en cours; Robert Faisant, 60 p.; Michel Follonier, 34 p.; Geissberger, Hotel Post, Siders; Charles Haenni, 55 p.; Georges Haenni, 7 p.; Jean Marclay, suppl., 12 p.; Membrez, architectes, 253 p.; saisie et relecture du Fonds Schmidt-Morency, 12 p.; Joseph-Antoine Vouilloz, en cours; Alois Zurbruggen, en cours; Association valaisanne des bureaux d'ingénieurs, 1 p.; Société romande d'apiculture, 5 p.; Panathlon-Club Valais, 1 p.; Fonds Verrerie de Monthey, 25 p.

Microfilmage de sécurité

La section de microfilmage a fait au total 172 films de 16 mm des Registres fonciers (2003-2004) et des décisions du Conseil d'Etat (2003) et 72 films de 35 mm des minutes des notaires de Viège (1858-1952) et de Loèche (1859-1900), des registres des paroisses de Grône (1720-1993), de Münster (1831-1936) et de Chippis (1911-2003) ainsi que des documents des Archives communales de Conthey (1809-1982), Venthône (1881-1960) et du fonds privé Peter Josef Ruppen (1815-1896).

Publications

Le volume 58 de la revue *Vallesia* (2003), fort de 570 pages, est sorti de presse début septembre 2004. *Vallesia* 59 (2004) et le n° 12 des *Cahiers de Vallesia* consacré au musicien Charles Haenni sont sous presse. Leur parution est prévue pour début mai 2005.

Locaux et conservation

Suite du reconditionnement des fonds AV et AVL; reconditionnement du fonds «Confinia» et du fonds des Plans (DTP) dans de nouvelles armoires et dans des chemises non acides. Des nouveaux dépôts (700 m²) ont été réservés aux AEV par la Commission des locaux au bâtiment Ulrich Fruits à Sion pour y entreposer des archives intermédiaires et des documents peu demandés.

Utilisation et visites

En 2004 quelque 2300 visiteurs ont consulté des documents; 419 dossiers ont été consultés par les seuls Services de l'Administration cantonale. Les archivistes ont suivi divers chercheurs ou étudiants universitaires préparant un mémoire de licence ou une thèse de doctorat. Le Service a fait visiter les trésors des Archives à plusieurs groupes et classes et a répondu à de multiples demandes de renseignements écrites (411) et orales. Le site web des AEV a été régulièrement mis à jour.

MUSÉES CANTONAUX

Développement des collections

Les collections publiques se sont enrichies de près de 890 objets, dont plusieurs achats d'œuvres majeures dans le domaine des beaux-arts: une vue de Sion peinte par Oskar Kokoschka (acquise avec les soutiens de la Fondation Gottfried-Keller, de la Loterie Romande et de la Ville de Sion), un paysage de Loèche-les-Bains peint par Caspar Wolf et un tableau de la série des *Montagnes* d'Aloïs Lichtsteiner. Au Musée d'histoire: achat notamment d'une grande aquarelle de G. Lory *Vue de Sion* et d'une très rare médaille en or frappée en 1905 (commémoration de la rencontre des 2 galeries du tunnel du Simplon) accompagnés de la réception de nombreux dons (canon à neige). Le Musée d'archéologie a reçu en juin la collection de céramiques préhistoriques de Zeneggen conservée au Musée national suisse pendant près de 40 ans. Au Musée d'histoire naturelle: réception de minéraux exceptionnels provenant des nouveaux tunnels du Lötschberg.

Archéologie	137
Beaux-arts	38
Histoire	655
Histoire naturelle	60
Total	890

Inventorisation et conservation des collections

Base de données des collections d'objets

Transfert en fin d'année de l'inventaire informatique des collections sur une nouvelle base de données unifiée pour l'ensemble des musées. Poursuite du travail de contrôle d'inventaire par le Musée d'archéologie et intégration des références bibliographiques (2'142 objets avec notice scientifique à jour). Accent mis par le Musée des beaux-arts sur le collationnement de l'inventaire des œuvres sur papier et sur la rédaction de notices scientifiques. Poursuite et fin par le Musée d'histoire de la mise à jour de l'inventaire des cartes postales (825 cartes inventoriées en 2004; env. 3'900 fiches révisées). Monnaies du II^e siècle et du début du III^e siècle passées en revue et fiches complétées. Traitement et classement des dossiers documentaires d'objets: un millier de dossiers déjà traités sur les 4'000 existants. Inventorisation des objets des nouvelles acquisitions du Musée d'histoire naturelle.

Base de données des collections documentaires

Bibliothèque: 1'412 notices ajoutées ou corrigées dans le catalogue principal (nouvelles acquisitions et fonds anciens). A ce jour 8'243 documents en tout. Début de la révision du catalogue du Musée d'histoire naturelle: 387 notices révisées sur 2'236 notices. Photothèque: inventarisation et classement des acquisitions récentes par musée et par support (augmentation de 1'588 documents photographiques), élaboration d'une nouvelle fiche d'inventaire type; contrôle et mise à jour du catalogue informatique.

Conservation et restaurations

2'460 m² de nouveaux locaux de stockage pour les collections nous ont été attribués en cours d'année, permettant ainsi d'envisager le transfert de milliers d'objets, actuellement conservés dans de mauvaises conditions, en un seul lieu aménagé de manière à garantir la conservation à long terme des objets. Ces locaux abriteront également différents ateliers, laboratoires et bureaux liés aux collections. Nos techniciens ont débuté les travaux d'aménagement en décembre. A noter que la collection de drapeaux du Musée d'histoire a souffert des mauvaises conditions de stockage et est actuellement en restauration auprès du Musée d'histoire de Bâle.

Recherches, études sur les objets

Archéologie, Histoire

Découverte d'un site fortifié préhistorique et médiéval au pied du Simplon (Interreg III). Rédaction des notices scientifiques des uniformes du service étranger et des 2 premiers chapitres de l'étude en cours. Publication de la recherche sur une bourse du XVII^e siècle (trouvailles monétaires de l'église de Saint-Sylve, Vex. Séminaire de recherche dans le cadre du projet *Migrations* (projet d'exposition pour 2006).

Histoire Naturelle

Etudes approfondies des critères d'identification des musaraignes du genre *Sorex*; collecte d'informations sur les noctuelles en Valais.

Accessibilité et mise en valeur des collections

Travaux pour faciliter l'accès aux musées

Poursuite des travaux de rénovation pour le nouveau parcours du Musée des beaux-arts qui permettra au public un accès facilité. La restauration du château de Valère se poursuit selon le calendrier prévu.

Publications et expositions

Mise sur pied à l'Ancien pénitencier d'une exposition commune à l'ensemble des musées dans le cadre d'un projet de communication de nos activités sur 4 ans intitulé *Les Chambres secrètes des musées*; Chapitre 1: *Ces acquisitions qui attendent dans l'ombre*, du 1^{er} avril au 31 mai (2'331 visiteurs, 5 rencontres publiques «Les histoires du vendredi» suivies par 227 personnes). Exposition *ANGEL DUARTE: Hommage à Zurbaran. PIERRE MARIETAN: voix captives*: du 19 juin au 26 septembre (1'938 visiteurs; 27 août: rencontre publique avec les artistes: 97 personnes), à l'Ancien pénitencier et dans la Black Box du Musée des beaux-arts.

Conférences publiques et colloques scientifiques

Sept conférences mensuelles ont été données par les conservateurs, quatre conférences organisées en collaboration avec l'Association valaisanne d'archéologie dans le cadre des *Jeudis de l'Archéo* (suivies par 120 personnes), une conférence organisée par les Amis de Valère sur la restauration du tableau de l'*Adoration des Mages* (près de 60 personnes), concerts-apéritifs organisés au Musée d'histoire par les Amis de Valère durant l'été et concerts donnés dans la cour du Musée d'archéologie en juillet et août (cours d'été de

l'Académie de musique). Conférences organisées dans le cadre du 175^e anniversaire du Musée d'histoire naturelle le 13 novembre suivies par 233 personnes. Les 2, 3 et 4 septembre, accueil de près de 150 collègues de musées suisses pour le congrès annuel de l'ICOM-Suisse et de l'Association des Musées Suisses sur le thème de la transdisciplinarité et gestion partagée des collections.

Réforme structurelle de l'institution

Une 1^{re} étape de la restructuration du paysage muséal valaisan a été franchie cette année avec l'intégration des collections d'histoire militaire et de numismatique au Musée cantonal d'histoire (signature au printemps de la convention réglant les relations de la Fondation du Château de Saint-Maurice avec les Musées cantonaux concernant les collections cantonales et transfert de la gestion et de l'exploitation du château dès le 1^{er} juillet).

Développement du réseau musées.valais

La charte du Réseau a été signée par tous les musées partenaires (Musées cantonaux, Musées de Bagnes, de la Vigne et du Vin, du Lötschental) et le DECS. Le programme d'inventaires communs (textiles, pierre ollaire, gobelets à boire) a donné de fructueux premiers résultats en vue des expositions et publications qui devraient suivre en 2005-2006.

Statistique des visiteurs pour l'année 2004

	Total des visiteurs	Nombre d'élèves	Enfants aux parcours-découvertes	Participants aux visites commentées	Participants aux conférences
DIR Ancien pénitencier «Chambre secrètes»	2'331	345	-	204	51
MCA	3'396	1'469	-	67	120
MCBA	5'758	374	42	127	45
MCH	11'839	759	75	846	158
MCHM	956	201	-	-	-
MCHN	6'984	2'027	-	112	233
Basilique de Valère	2'776	-	-	2'776	-
Château de Tourbillon	21'349	377	-	chapelle: 6'851	-
TOTAL	55'389	5'552	117	10'983	607